

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Michel SAVARY (suppléant de M. Jacques CLAIRAUX)	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Pascal RENOUF M. Jean LE BEHOT, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Valérie MILLOT	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage) ; Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Philippe BRIARD a donné pouvoir à Mme Morgane BUISSON (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY a donné pouvoir à M. Michel LHULLIER.		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b>	<b>32</b>	
<b>Nb de délégués titulaires présents : 24</b>	<b>21</b>	
<b>Nb de délégués suppléants présents : 1</b>	<b>1</b>	
<b>Nb de pouvoirs : 7</b>	<b>5</b>	
<b>Nb de votants : 32</b>	<b>27</b>	

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2024-53 – COMPETENCE DECHETERIES : Tarifs d'accès aux déchèteries pour les professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Vu la délibération du 24 mars 2006 précisant qu'une actualisation annuelle des tarifs des déchèteries serait votée,

Considérant l'évolution des coûts de collecte et de traitement des apports en déchèterie,  
 Considérant l'augmentation de la TGAP applicable aux encombrants (+7 € en 2025),  
 Considérant la délibération DEL2024-41 du 18 octobre 2024 mettant en place une tarification pour l'accès des communes membres et EPCI adhérents au réseau de déchèteries, selon la même tarification que les professionnels,  
 Considérant la délibération DEL2024-48 approuvant l'arrêt de la collecte des médicaments et des piquants et tranchants au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**Le Président propose d'appliquer aux professionnels les prix en euros HT tels que précisés dans le tableau ci-dessous. Seuls les apports supérieurs à 8€ TTC par mois seront facturés. En dessous de ce seuil, le syndicat n'éditera pas de facture.**

Sont considérés comme « professionnels » : les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, les Chèque Emploi Service Universel ainsi que les collectivités adhérentes (EPCI et communes membres).

Déchets acceptés	Prix actuels HT	Proposition à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Cartons (vides et pliés)	Gratuit	Gratuit
Ferraille	Gratuit	Gratuit
Objets de la filière Ecomaison	Gratuit	Gratuit
Tubes néons, ampoules	Gratuit	Gratuit
Piles et batteries	Gratuit	Gratuit
Huiles de friture	2 € HT /kg	Gratuit
Huile de vidange	Gratuit	Gratuit
Cartouches d'encre	Gratuit	Gratuit
Radiographies médicales (sans papier)	Gratuit	Gratuit
Textiles, chaussures (en sac fermé)	Gratuit	Gratuit
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Gratuit	Gratuit
Déchets végétaux	79,17 € HT/t	91 € HT/t
Gravats (sans ferraille ni robinetterie)	58,33 € HT/t	58 € HT/t
Encombrants pour enfouissement	208,33 € HT/t	219 € HT/t
Bois (palettes, cageots, bois brut)	104,17 € HT/t	104 € HT/t
Plâtre	175,83 € HT/t	178 € HT/t
<b>Déchets dangereux spécifiques (DDS)</b>	<b>Prix actuels HT</b>	<b>Proposition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>
Acides, bases, solvants liquides, produits pâteux solides	2 € HT/kg	2 € HT/kg
Filtres à huile et à carburant	2 € HT/kg	2 € HT/kg
Phytoprotecteurs	3,83 € HT/kg	3,83 € HT/kg
Bombes aérosols	3,83 € HT/kg	3,83 € HT/kg
Produits comburants	6,25 € HT/kg	6,25 € HT/kg
Produits particuliers très réactifs	6,25 € HT/kg	6,25 € HT/kg
Extincteur	6,25 € HT/kg	6,25 € HT/kg

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve ce nouveau tarif pour les déchets professionnels sur le réseau des déchèteries du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 13 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **19 DEC. 2024**

Mis en ligne le : **19 DEC. 2024**